



RESILIATION D'UN ABONNEMENT AVEC DOMICILIATION

ATTENTION Pour que la résiliation soit valide, celle-ci doit nous parvenir **avant le 21** du mois précédent celui de l'arrêt. Celle-ci peut être envoyée par courrier postal ou déposée à l'accueil de la salle.

Je suis conscient(e) que le fait de mettre un terme à mon abonnement aura pour conséquence la reprise au tarif plein (60€) si je souhaite réintégrer le club. A la reprise d'un nouvel abonnement il sera nécessaire de vous présenter au guichet de votre banque afin d'enlever le « blocage » sinon le prélèvement sera impossible.

Je soussigné (nom + prénom) désire mettre un terme à mon abonnement au Vital Club à partir du (date) / /

Fait à le / /

Signature :
